



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le premier du mois de décembre, à dix heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT. En application de l'article 9 du règlement intérieur de l'instance, certains membres ont participé à la réunion en visioconférence.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS (par visioconférence), Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participent à la séance :

Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.
Lieutenant-colonel Eric VINCENT, chef du pôle ressources.

Absents excusés :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.

Secrétaire :

Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 25 novembre 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°090/BUR-12/2021**

**OBJET : Attribution du marché n° 2021-05 passé sous la forme d'une procédure formalisée portant convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction du centre de secours principal de CASTRES et du groupement SUD.**

Conformément au code de la commande publique (articles L.2124-2 et R 2124-2-1°), le SDIS a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) à caractère administratif, technique, financier et juridique en vue de construire le centre de secours principal de Castres et le groupement SUD.

Cette construction comprendra un bâtiment, avec réseaux et voiries, terrassement, une tour de manœuvre et un pylône radio.

Cette procédure a été envoyée à la publication le 23 septembre 2021 et parue le 28 septembre 2021 au Journal Officiel de l'Union Européenne. La date butoir de réception des offres a été fixée au 3 novembre 2021 à 16h00.

A l'issue de cette consultation, une seule offre a été reçue dans les délais. Celle-ci a été déposée par la société THEMELIA.

Ainsi, la commission d'appel d'offres réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2021 à 9h00 a agréé la seule candidature déposée et a procédé à l'attribution du marché à ladite société.

Les membres du bureau du conseil d'administration sont informés du choix de la CAO du 1<sup>er</sup> décembre 2021 concernant l'attribution de cette procédure.

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

vu la décision de la commission d'appel d'offres du 1<sup>er</sup> décembre 2021,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'autoriser le président à signer les pièces afférentes à ce marché au bénéfice du titulaire validé par la commission d'appel d'offres.

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***